



Protocole pour contrer l'intimidation et la violence

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**, à caractère **répétitif**, exprimé **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des **rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (réf. : Loi sur l'instruction publique, article 13)

Violence : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (réf. : Loi sur l'instruction publique, article 13)

Les étapes du protocole peuvent être modifiées selon la gravité des gestes.

	AGRESSEUR	VICTIME	TÉMOIN
Dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève (titulaire, éducateur) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'événement ○ Sensibilisation sur l'intimidation ou la violence ○ Explication du protocole ○ Implication de l'élève dans la démarche de résolution de problèmes • Ouverture du dossier ¹ • Remise de l'interdit (titulaire, éducateur) <ul style="list-style-type: none"> ○ Perte de l'activité récompense ○ Réflexion sur le geste ○ Geste réparateur à la victime avec son accord, sinon réparation à la classe • Appel aux parents (titulaire, éducateur) • Information aux intervenants concernés ² (titulaire, éducateur) • Assurer un suivi auprès de l'élève (titulaire, éducateur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève (titulaire, éducateur) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'événement ○ Ventilation des émotions ○ Sensibilisation sur l'intimidation ou la violence ○ Explication du protocole ○ Implication de l'élève dans la démarche de résolution de problèmes ○ Mesures pour la protection de l'élève • Appel aux parents (titulaire, éducateur) • Information aux intervenants concernés (titulaire, éducateur) • Assurer un suivi auprès de l'élève (titulaire, éducateur) 	<p style="text-align: center;">TÉMOIN ACTIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève (titulaire, éducateur) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'événement ○ Ventilation des émotions ○ Sensibilisation sur l'intimidation ou la violence ○ Valorisation du signalement pour ses effets positifs pour la victime et pour un milieu de vie sécuritaire ○ Confidentialité si désirée ○ Explication du protocole <p style="text-align: center;">TÉMOIN PASSIF</p>
1 ^{re} récidive	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève (titulaire, éducateur, responsable du sdg et direction) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'événement ○ Sensibilisation sur l'intimidation ou la violence ○ Implication de l'élève dans la démarche de résolution de problèmes • Remise de l'interdit (titulaire, éducateur et direction) <ul style="list-style-type: none"> ○ Perte de l'activité récompense ○ Réflexion sur le geste ○ Geste réparateur à la victime avec son accord, sinon réparation à la classe • Information aux intervenants concernés ² (titulaire, éducateur) • Établissement d'un contrat d'engagement signé par les parents, l'élève et la direction 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève (titulaire, éducateur, responsable sdg et direction) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'événement ○ Ventilation des émotions ○ Sensibilisation sur l'intimidation ou la violence ○ Implication de l'élève dans la démarche de résolution de problèmes ○ Mesures pour la protection de l'élève • Appel aux parents (titulaire, éducateur) • Information aux personnes concernées (titulaire, éducateur) • Suivi et ateliers avec TES 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève (titulaire, éducateur) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'événement ○ Ventilation des émotions ○ Sensibilisation sur l'intimidation ou la violence ○ Explication des conséquences négatives du silence et des effets positifs du signalement pour la victime et pour un milieu de vie sécuritaire ○ Explication du protocole • Rencontre avec l'élève si nécessaire (TES)

	AGRESSEUR	VICTIME	TÉMOIN
2^e récidive	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève (titulaire, éducateur, responsable du sdg et direction) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'événement ○ Sensibilisation sur l'intimidation ou la violence ○ Implication de l'élève dans la démarche de résolution de problèmes • Remise de l'interdit (titulaire, éducateur et direction) <ul style="list-style-type: none"> ○ Perte de l'activité récompense ○ Réflexion sur le geste ○ Geste réparateur à la victime avec son accord, sinon réparation à la classe • Information aux intervenants concernés ² (titulaire, éducateur) • Suspension de l'élève à l'interne ³ avec travaux (donnés par le titulaire). Les travaux doivent être faits (qualité et quantité) pour pouvoir réintégrer la classe. • Rencontre de réintégration de l'élève en classe (élève, parents, titulaire, éducateur, responsable du sdg et direction) • Révision du contrat d'engagement • Ateliers avec la TES 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève (titulaire, éducateur, responsable du sdg et direction) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'événement ○ Ventilation des émotions ○ Sensibilisation sur l'intimidation ou la violence ○ Implication de l'élève dans la démarche de résolution de problèmes ○ Mesures pour la protection de l'élève • Rencontre avec l'élève et les parents (titulaire, éducateur, responsable du sdg et direction) • Suivi et ateliers avec TES • Évaluation de la pertinence de suggérer aux parents le recours à une aide externe (CLSC, psychologue) 	
3^e récidive	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève (titulaire, éducateur, responsable du sdg et direction) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'événement ○ Sensibilisation sur l'intimidation ou la violence ○ Implication de l'élève dans la démarche de résolution de problèmes • Remise de l'interdit (titulaire, éducateur et direction) <ul style="list-style-type: none"> ○ Perte de l'activité récompense ○ Réflexion sur le geste ○ Geste réparateur à la victime avec son accord, sinon réparation à la classe • Information aux intervenants concernés ² (titulaire, éducateur) • Suspension de l'élève à l'externe avec travaux (donnés par le titulaire). Les travaux doivent être faits (qualité et quantité) pour pouvoir réintégrer la classe. • Rencontre de concertation (intervenants concernés) • Rencontre de réintégration de l'élève en classe (élève, parents, titulaire, éducateur, responsable du sdg et direction) • Intervention du policier éducateur (si possible et si pertinent) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève (titulaire, éducateur, responsable du service de garde et direction) <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluation de l'événement ○ Ventilation des émotions ○ Sensibilisation sur l'intimidation ou la violence ○ Implication de l'élève dans la démarche de résolution de problèmes ○ Mesures pour la protection de l'élève • Rencontre avec l'élève et les parents (titulaire, éducateur, TES, responsable du sdg et direction) • Recommandation aux parents d'un recours à une aide externe (CLSC, psychologue) • Recommandation aux parents de faire une plainte officielle aux policiers si cela est jugé pertinent 	
4^e récidive	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures particulières à déterminer selon le cas (suspension à l'externe de plus longue durée, accompagnement adapté, modalités de scolarisation...) 		

1 : Placer le dossier dans le cartable des Interdits au secrétariat.

2 : Remettre une note aux intervenants concernés (spécialistes et éducateurs).

3 : La suspension à l'interne concerne la classe et le service de garde.